

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FÉVRIER 2024

Le jeudi 29 février 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Mallory LAMOUR qui a donné pouvoir à Marie-Christine LAINEZ.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2023.

Arnaud SANJOSE, Conseiller délégué aux finances présente successivement les comptes administratifs du budget général, celui des différents lotissements sous forme de diaporama.

BUDGET de la COMMUNE :

Les recettes de la section de **FONCTIONNEMENT** se sont élevées à 1 396 836,04 € dont 120 413,59 € en produits de services (cantines – garderie – location de salles), remboursements sur salaires (arrêts maladie) 32 080,58 €. Les dotations de l'État et subventions pour 373 805,01 €, la fiscalité 754 615,08 € (impôts locaux), autres recettes pour 115 921,78 € (locations des immeubles et travaux en régie, remboursement d'assurance et produits financiers)

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 060 687,59 € dont : 301 368,44 € en charges à caractère général (entretien voirie, bâtiments, terrains, achat de carburant, gaz, fuel, électricité, eau, contrats de prestations de service, assurances, entretien du matériel roulant, fournitures scolaires, réceptions dont repas des aînés de la commune, frais de téléphone, d'affranchissement, services bancaires, organismes extérieurs, impôts et taxe foncière.

Les charges de personnel ont été de 562 785,09 €, soit 53 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune - pour la charge nette de ce montant il convient de déduire 32 080,58 € en recettes atténuatives pour des remboursements sur rémunérations pour maladie, arrêts de travail.

Les autres dépenses de gestion d'un montant de 163 856,76 € concernent les subventions aux associations ou aux organismes de regroupement (maison de l'enfance – jeunes du Four, etc...) pour 42 022,76€, les indemnités des élus et cotisations pour 70 184,13 € et un reversement de 28 694,75 € à la CCPI au titre de la compensation de charges transférées et 22 955,12 € au titre des droits de projection de films et divers licences et logiciels et remise sur loyers pour les commerces.

Enfin, les autres charges se montent à 32 677,30 € dont 18 498,32 € en intérêts de la dette, 9 792,34 € en amortissements pour des études et 4 386,64 d'annulation de titres.

Il en ressort un résultat de **336 148,45 €**.

Au niveau des INVESTISSEMENTS :

Les dépenses de l'exercice se sont montées à 693 322,20 € et les recettes à 765 363,81 €, ce qui conduit à un excédent de 72 041,61 €.

Les différentes dépenses concernent le report du déficit 2022 pour 87 925,45 €, le remboursement du capital des emprunts pour 146 017,69 €, les travaux sur bâtiments communaux dont le nouveau préau et le remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur à la Mairie, les travaux d'aménagement des étages dans le bâtiment du Foyer des Jeunes, l'acquisition du bâtiment de l'ex-Cédaxe, l'acquisition de matériel divers et de mobilier 389 199,88 €, les travaux en régie et opérations d'ordre 70 179,18 €, licences informatiques etc. .

Les recettes se montent à 765 363,81 € qui se décomposent ainsi : affectation du résultat N-1 : 402 531,33 €, subventions : 239 649,94 €, amortissements : 9 792,34 €, FCTVA 95 550,67 €, Taxe d'aménagement : 16 499,53 €, et recettes diverses 1 340 €.

La synthèse du compte administratif 2023 avec reprise du déficit d'investissement de 2022 donne le résultat suivant :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	1 060 687,59 €	-	Recettes :	1 396 836,04 €	-	solde :	+ 336 148,45 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	693 322,20 €	-	Recettes :	765 363,81 €	-	solde :	+ 72 041,61 €
TOTAL	Dépenses :	1 754 009,79 €	-	Recettes :	2 162 199,85 €	-	solde :	408 190,06 €

Le tableau de l'état de la dette indique une légère diminution des remboursements pour 2024 à hauteur de 162 542,45 € dont 15 536,85 € d'intérêts contre un remboursement d'annuités de 163 539,01 € en 2023.

COMPTES ADMINISTRATIFS de l'année 2023 des LOTISSEMENTS du Krugell et Park Kreiz

Monsieur Arnaud SANJOSE présente le compte administratif 2023 du lotissement du Krugell le résultat de clôture en fonctionnement est de 29 218,30 € et en investissement 0€. Il est proposé de reporter le résultat de 29 218,30 € au budget 2024 et de clore ce budget cette année vu que les travaux sont achevés.

Pour le lotissement de Park-Kreiz, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 637 777,49 € et un report de résultat de 0,06 €, les dépenses à 358 372,90 €, 29 649,72 € d'annulation de stock, soit un excédent de clôture de 249 754,93 €. Pour ce qui est de l'investissement en dépenses à 211 936,84 € et en recettes à 29 649,72 € soit un déficit de clôture de 182 287,12 € qui sera à reporter en 2024.

COMPTES DE GESTION de l'année 2023 pour le Budget de la commune et des LOTISSEMENTS.

Monsieur Arnaud SANJOSE présente les comptes des gestion 2023 qui sont identiques aux chiffres des comptes administratifs exposés précédemment.

Après avoir donné toutes explications, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée des comptes de gestion du budget communal et des budgets lotissements, qui sont conformes aux comptes administratifs présentés par le conseiller délégué aux finances.

Le conseil vote à l'unanimité les comptes de gestion.

Puis, Monsieur le Maire se retire et donne la présidence de l'assemblée à Marie-Christine LAINEZ, première adjointe.

Les comptes administratifs du budget général et des lotissements sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes (14 voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré conformément à la réglementation).

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023

Accord unanime pour affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget communal soit 336 148,45 € à la section d'investissement pour le budget 2024 et idem pour les budgets lotissements tels que proposé précédemment et à reporter en investissement le résultat des comptes administratifs de 2023.

LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose d'appliquer une exonération du paiement du loyer pour local Kiné durant congé maternité (6 mois) d'Anaïs RIOU - (Avril à septembre)

Accord unanime.

PERSONNEL COMMUNAL :

Proposition de versement de la Prime au pouvoir d'achat au personnel communal selon directive ministérielle : Maxi 700 € et calculée selon la durée d'emploi et la rémunération des agents : mini : 300 € et maxi : 700 € pour une somme totale de 6 261 € à prévoir au budget et à verser avant juin.

Accord unanime

TRAVAUX :

Monsieur le Maire présente les propositions d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux envisagés pour l'aménagement des différentes rues :

Maîtrise d'œuvre par ING Concept pour travaux Rue de Kergroadés : 7 000 € HT

Maîtrise d'œuvre par ING Concept pour travaux Rue de l'Argoat, An Hent Houarn, du Tumulus et de Villaren : 14 000 € HT

Accord unanime

Programmation Travaux 2024 :

Monsieur le Maire indique qu'il a fait chiffrer l'estimation des travaux des rues suivantes de la Commune et demande au Conseil de se prononcer avant de lancer l'appel d'offres. Une première tranche serait ferme et 2 tranches optionnelles. Il rappelle que le marché pour les travaux de la rue de Kergroadés – devant le CEDAXE a déjà été déjà attribué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer les appels d'offres selon ce qui a été proposé précédemment pour les rues suivantes : Rue de l'Argoat, An Hent Houarn, Rue du Tumulus et la Venelle de Villaren.

DEMANDES de SUBVENTION : pour tous les travaux envisagés en 2024 : ÉTAT -DETR – DSIL – Fonds Verts Conseil régional – Conseil Départemental – pour info : 30 000 € accordé au titre de Finistère 2030 - et Communauté de Communes : cheminement doux.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour tous les projets prévus en 2024.

Affaires diverses :

Demande Jeunes du FOUR subvention : 12 jeunes de PLOURIN - rappel : lors du Conseil du 17 novembre 2023, on a décidé de verser 90 €/jeune soit 1 080 €. Accord unanime pour verser cette somme.

Suite à l'arrêt d'activité de la pâtisserie « Flo Délices » il est proposé à la Commune d'acquérir certains matériels qui pourraient servir pour les locaux communaux. Suite à la visite sur place et l'avis des conseillers présents il est proposé d'acquérir le matériel suivant : 1 four 6 niveaux, la table réfrigérée 3 portes, et les 2 congélateurs pour 10 000€. Le four doit obligatoirement avoir ses équipements nécessaires à son bon fonctionnement à savoir les grilles et plateaux faute de quoi, le Conseil n'en ferait pas l'acquisition.

Accord du Conseil sur cette proposition, 1 vote contre.

Prochain Conseil pour vote du budget : le 12 avril 2024 à 18h.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30.